

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf septembre, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, convoqué par courrier le 23 septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre.

Présents : BARALE Maurice, BERNARD René, LAMOURY Michelle, REYNAUD Thierry, PICHAT Alain, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, GINET Didier, GERIN Guy, GELIN Maurice, SAUNIER Georges, HINGREZ Christelle, CAILLET Pierre, LECARDONNEL Martine, GELIN Bruno, ROLLAND Thierry, PIOLAT Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, RABILLOUD Andrée, VIVIAN Jean-Pascal, POURRAT Franck, MOINE Armand, ABEL COINDOZ Gilbert, GERBOULLET Jacqueline, BEAULE Jean-Pierre, BESTIEU Patrice, ROBERT Christiane, PELLERIN Anne-Marie, BLEIN Georges, GENIN Jean-Paul, DREVET Jean-Michel, PERRET Michel (à compter du point n°3), GARGAUD Jean-Paul, POIZAT Philippe, BRUT Michel.

Absents excusés suppléés : SIMONDANT Martial suppléé par BERNARD René, BELFILS Mireille suppléée par HINGREZ Christelle, DEXPERT Jean-Paul, suppléé par LECARDONNEL Martine, GERIN Philippe suppléé par POURRAT Franck, BAUDOIN Jocelyne suppléée par ABEL-COINDOZ Gilbert, FILLON Jean-Michel suppléé par BEAULE Jean-Pierre, BARRUEL Jean-Louis suppléé par BLEIN Georges.

Absents excusés : ROY Louis.

39 présents porteurs de 39 suffrages jusqu'au point n°2.
40 présents porteurs de 40 suffrages à partir du point n°3

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le secrétaire de séance est M. Jean-Christian PIOLAT.

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2011 est approuvé.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est demandé au conseil communautaire d'ajouter à l'ordre du jour un point pour fixer un tarif de location spécial pour la grange Chevrotière.

Le Conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

POINT N°1 : RAPPORT SUR L'EXERCICE DE SA DELEGATION PAR LE PRESIDENT

Transports à la piscine d'Eyzin-Pinet

Pour permettre la poursuite de la natation sportive organisée par l'Aquaclub, il a été mis en place un service de car durant l'été pour le trajet aller à la piscine d'Eyzin-Pinet. Les retours, à horaires variables, ont été organisés par le club. Une vingtaine d'enfants ont pu en bénéficier, avec satisfaction. Après consultation des entreprises et avec l'accord du bureau communautaire, la communauté a pris en charge le coût afférent soit 2 484 euros TTC.

Audit du centre de gestion 38

Cet audit avait pour objectif d'apporter un regard extérieur sur la structure et l'organisation du personnel de la communauté. A ce titre, je transmets à tous les délégués la restitution du travail du centre de gestion. Des préconisations sont suggérées par le centre de gestion à partir des avis recueillis. Concernant les relations avec le personnel, M.CAILLET indique avoir pris la décision de s'investir personnellement dans ce domaine.

Achat du logiciel SPANC

Après consultation, le logiciel de gestion du SPANC proposé par la société GRAPH'INFO a été retenu pour un montant de 7196 € HT.

Boulodrome

M.CAËL ayant fait valoir ses droits à la retraite, un appel à candidature a été lancé pour le remplacer pour tenir le boulodrome. M.FAUROBERT, demeurant à Châtonnay a été choisi. La réouverture doit intervenir dans les prochains jours. Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire d'être licencié pour s'entraîner au boulodrome.

POINT N°2 : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUITE A DE MISSION

M. le Président donne lecture de la lettre de démission aux fonctions de vice-président de M.SIMONDANT, par laquelle il explique sa décision d'abord par des raisons personnelles, par sa perception de la situation de fonctionnement dans laquelle se trouve la communauté de communes qui n'est plus en ligne avec sa vision et dénonce la situation de querelle et d'indiscipline qui nuit à l'efficacité du travail. Il y voit l'aboutissement d'une réflexion sur son rôle et sa contribution à l'avancée de la destinée de la communauté de communes et juge urgente et prioritaire la restauration d'un niveau de financement conséquent sans recours à la fiscalité ni contraintes pour les communes.

M.CAILLET rappelle que la représentation de chaque commune au sein du bureau communautaire était un choix de début de mandat auquel il demeure fidèle. La commune d'Artas a été sollicitée pour une proposition de candidature.

M.BARALE indique que la commune d'Artas ne souhaite pas être représentée au bureau communautaire et qu'elle ne propose pas de candidature à la vice présidence vacante.

M.ROLLAND constate que c'est la 2^{ème} démission d'un vice-président au cours du mandat. Il juge que cela révèle une situation d'échec.

Mme PELLERIN souligne qu'il s'agit de vice-présidences importantes (voirie et économie) dont les titulaires estimaient que les dossiers n'avançaient pas suffisamment vite. Elle demande s'il sera tenu compte des vœux de M.SIMONDANT.

M.CAILLET indique que deux démissions successives et décalées dans le temps ne suffisent pas à caractériser une situation d'échec : l'avancement des dossiers n'en a pas été affectée, la continuité est et sera assurée. Tous les dossiers ne peuvent pas avancer en tous domaines à la même vitesse : on peut comprendre que l'engagement des vice-présidents soit déçu par le manque de moyens financiers et humains. En ce qui concerne l'économie, il faut admettre que le contexte est particulièrement frustrant.

M.MARTIN dit que la démission de son prédécesseur reposait sur des motifs professionnels.

M.BESTIEU évoque un malaise profond

M.CAILLET indique qu'il s'est employé à maintenir la représentation de la commune d'Artas et qu'il a insisté pour que son Maire fasse désormais partie du bureau, d'autant que celui-ci avait annoncé en 2008 qu'il y renonçait « à son grand regret ». Concernant l'ambiance en général, il estime que son amélioration serait agréable à tous et contribuerait certainement à l'efficacité de la coopération intercommunale.

Les conséquences de cette démission seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

RAPPORT SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Après la publication du rapport du préfet sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, chaque commune a été invitée à délibérer sur sa vision de l'intercommunalité.

Ont répondu en faveur du maintien du périmètre communautaire tel qu'il existe et du développement de coopérations ciblées avec les territoires voisins :

Beauvoir de Marc, St Agnin sur Bion, Meyssiez, Artas, Châtonnay, Royas, Meyrieu les Etangs, Lieudieu, Ste Anne sur Gervonde, Villeneuve de Marc

La commune de Culin prend acte du SDCI mais refuse de prendre la charge intégrale du SIVU scolaire de l'école de Tramolé-Culin.

Tramolé n'approuve pas le SDCI et regrette le délai imparti, trop court pour étudier un rapprochement avec la CAPI ou un autre territoire.

Communes n'ayant pas fait connaître leur position : Saint-Jean-de-Bournay et Savas-Mépin.

M.VIVIAN indique qu'il n'y avait aucune obligation légale à délibérer.

M.CAILLET remarque que, lors de la 1^{ère} réunion sur ce sujet par M. le Sous-Préfet au mois de février, M.VIVIAN avait été seul à ne pas s'exprimer sur sa vision de l'intercommunalité, et qu'il avait dit alors qu'il ferait connaître son avis directement aux services de l'Etat, de sorte qu'aujourd'hui, les autres communes membres de l'EPCI sont restées sans connaître la position de la ville centre.

M.VIVIAN explique qu'il souhaitait à l'époque prendre l'avis des élus de la commune et que la proposition de délibération proposée aux communes n'avait aucun intérêt si ce n'est de se faire plaisir, que c'était un coup d'épée dans l'eau. Il a rendu compte directement à M. le Sous-Préfet. Il souligne l'utilité de la série de réunions provoquée par M.CAILLET sur ce sujet et estime qu'elles ont été fructueuses. La position de la commune tient en trois points :

1. Maintien du périmètre existant
2. Souhait d'un rapprochement avec la CAPI
3. Intérêt particulier pour la problématique transport

M.VIVIAN pense que, sans rapprochement avec la CAPI, le territoire demeurera avec des ressources insuffisantes.

M.CAILLET aurait souhaité plus de précision sur l'échéance du rapprochement envisagé avec la CAPI, rappelant que celle-ci avait indiqué n'être pas en capacité de s'étendre pour le présent mandat et le suivant.

M.Michel PERRET entre en séance. L'assemblée est désormais composée de 40 présents, porteurs de 40 suffrages.

PATRIMOINE

RAPPORT SUR L'ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA GRANGE CHOLLEY

Une réunion de restitution de l'analyse de M.BORTOLI, architecte, sur les travaux urgents de confortation de la grange Cholley s'est tenue le 4 juillet devant le comité scientifique du CDDRA. La parole est donnée à M.VIVIAN, vice-président chargé du Patrimoine, qui rend compte :

« Les conclusions de l'architecte mettent en évidence que la difficulté essentielle est la gestion de l'eau. La préservation des bâtiments passe par l'étanchéité des toitures et la maîtrise des écoulements au sol. La destination du bâtiment n'étant pas fixée, les préconisations visent à préserver les bâtiments pour une petite dizaine d'années en réalisant un bâchage de toitures avec un suivi régulier, et des drainages.

Les travaux de confortement urgents sont estimés à 37 300 € HT.

Les membres du comité scientifique insistent sur la réalisation d'études archéologiques pour mieux juger de l'intérêt patrimonial du site. Ce préalable leur paraît indispensable pour déterminer le type de projet qui conviendrait.

Enfin, à l'emplacement du four, l'aménagement d'un abri pour les randonneurs peut être réalisé, la simplicité étant gage de respect et d'intégration dans le site. »

M.CAILLET propose de prendre contact avec Mme Aude JONQUIERE du Service du Patrimoine Culturel Conseil général pour expliciter la nature des études à réaliser et les

chiffrer. Se pose le problème du financement de ces études, les fouilles du sol pouvant peut-être se combiner avec les travaux de drainage.

POINT N°3 : CHAPELLE DE BOURNAY : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LABELLISATION AU TITRE DU PATRIMOINE DE L'ISERE

L'estimation du coût des travaux de sauvegarde de la grange de Cholley se révélant inférieure aux crédits affectés au budget primitif, il devient possible de prendre en considération le remplacement des deux portes de la chapelle des Bournay. Ces travaux peuvent bénéficier d'un soutien financier du Conseil général, à condition de formaliser la labellisation de ce monument au titre du « Patrimoine en Isère » et de respecter les méthodes et d'employer des matériaux traditionnels. Une décision de principe du Conseil communautaire est demandée en préalable à la rédaction de la convention de labellisation par le Conseil général. A réception de la position du Conseil général, une délibération formelle sera prise lors d'un prochain conseil.

M.VIVIAN signale que des fuites d'eau sont constatées sur la toiture. A propos de la convention de labellisation, il indique que la commune a retiré sa délibération, mais qu'il souhaite que la future convention avec le Conseil général soit tripartite.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, EXPRIME son accord de principe à l'attribution du label départemental du patrimoine pour la Chapelle de Bournay

VOIRIE

POINT N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPARATION DES DEGATS D'ORAGE DE L'ETE

Lors de deux épisodes orageux les 13 juillet et 31 août, les communes d'Artas, Meyrieu, Culin, Tramolé, St Agnin ont fortement touchées. Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter par voie de délibération l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

DEGATS D'ORAGE

Commune	Travaux	Montant
Tramolé	Chemin des Buissons	2 335.52 €
Meyrieu les Etangs	Montée de la Vigautière	16 112.17 €
Meyrieu les Etangs	Boucharin	12 354.54 €
Meyrieu les Etangs	Montée des Granges	29 917.80 €
Meyrieu les Etangs	Chemin des Tirs	31 470.00 €
Meyrieu les Etangs	Raffet et Boucharin	10 675.89 €
Meyrieu les Etangs	Montée de la Grange	14 530.69 €
St Agnin sur Bion	Chemin le Matel	566.68 €
St Agnin sur Bion	Chemin de l'Orme	2 286.94 €
St Agnin sur Bion	Chemin Casse Morel	2 813.14 €
St Agnin sur Bion	Impasse Ratelière et Guillaud	1 245.92 €
St Agnin sur Bion	Rue les Guichères	6 931.66 €
Artas	Remise en état VC 12, VC 5 et place de la Fontaine	5 983.49 €
Culin	Chemin de Fontaine Chevrot	3 475.05 €
Culin	Chemin de Lary	15 989.04 €
		156 688.53 € TTC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour le financement des travaux de dégât d'orage subis au cours de l'été 2011,

AUTORISE le Président à solliciter l'aide du Conseil général pour le financement des travaux de dégât d'orage subis au cours de l'été 2011.

POINT N°5 : DEMANDE DE SUBVENTION COORDONNEE AVEC LA CAPI POUR LA RENOVATION DE LA ROUTE DE LA GRANDE FORET

Une étude a été engagée sous maîtrise d'ouvrage confiée à la CAPI pour traiter globalement la route de la Grande Forêt, mitoyenne entre Artas, Four et Chèzeneuve, sur une distance de 1300 ml. Une estimation des travaux et une répartition des coûts entre les maîtres d'ouvrages a été réalisée, incluant un phasage en plusieurs tranches :

Année de programmation	Secteur & carrefours	Coût total € TTC	CAPI	CCRSJ
2012	Carrefour 1 & secteur 1	76 558,89 €	39 296,05 €	37 262,85 €
2013	Carrefours 3 et 4 & secteur 6	131 590,37 €	68 157,26 €	63 433,08 €
2014	Ecluses 1 et 2 & secteur 4	109 818,48 €	55 925,85 €	53 892,64 €
2015	Carrefour 2 & secteur 2	106 324,96 €	55 016,29 €	51 308,68 €
2016	Secteur 3 et 5	112 088,90 €	58 406,55 €	53 682,35 €
TOTAUX		536 381,60 €	276 802,02 €	259 579,60 €

Le Conseil communautaire est sollicité pour autoriser le président à déposer la demande de subvention auprès du Conseil général pour ce projet, la CAPI faisant de même pour la partie lui incombant.

M.GARGAUD recommande la prudence dans l'investissement alors que des économies sont demandées.

M.ROLLAND demande si cette voie est d'intérêt communautaire¹.

Le diagnostic de voirie vient tout juste d'être lancé : c'est son rôle de catégoriser les différentes voies et de proposer une hiérarchisation. La route de la grande forêt a besoin d'une réhabilitation prenant en compte les réseaux et la chaussée. Le diagnostic dira son degré de priorité par rapport à d'autres voies de même catégorie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter l'aide du conseil général pour le financement de la réhabilitation de la Route de la Grande Forêt à Artas.

ORDURES MENAGERES

POINT N°6 : CONVENTION PARTENAIRE ADEME - SINDRA

SINDRA est un outil d'analyse de la gestion des déchets initialement mis en place par l'ADEME et faisant appel aux gestionnaires de la collecte et du traitement des déchets pour produire les données nécessaires. Cela permet aux financeurs de suivre et d'évaluer les politiques mises en place au cours des dernières années et aux exploitants de situer la performance des différentes options techniques ou juridiques pouvant être choisies. C'est grâce à cet outil que nous avons pu mettre en place une méthode d'analyse des coûts (Comptacoût) qui permet la comparaison avec les autres membres du SICTOM ou avec des territoires comparables.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'une nouvelle convention SINDRA, rendue nécessaire par l'intervention du Conseil général en qualité de financeur.

¹ Rappel : en l'état actuel des statuts, l'intégralité de la voirie est d'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE le Président ou son délégataire à signer la convention partenaire avec l'ADEME pour la poursuite de l'activité d'analyse de la gestion des déchets SINDRA.

POINT N°7 : GRANGE CHEVROTIERE – TARIF DE LOCATION POUR FORMATIONS CCI

La CCI a présenté une demande de location de la grange Chevrotière auprès de syndicat d'initiative, au titre de la convention confiant à de dernier l'animation de la grange, pour y organiser une dizaine de journées de formation. Celles-ci débuteraient le 7 octobre avec 15 à 20 personnes tous les vendredis. Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser cette location et de fixer, exclusivement pour ce projet, le tarif à 140 € par journée de formation.

M.GELIN Maurice souhaiterait n'avoir plus à revenir sur le tarif une fois celui-ci décidé.

Cette location a un caractère exceptionnel. De plus, les conditions d'utilisation du local sont propres à ce projet de formation. Le souhait n'est pas de mettre en place une location habituelle et ouverte à tous de la grange Chevrotière qui est à la base un local à vocation pédagogique, muséographique et culturel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
FIXE à 140 €/jour charges comprises le tarif de location exceptionnelle de la grange Chevrotière à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère pour y organiser une dizaine de journées de formation à compter du 7 octobre 2011.

INFORMATIONS DIVERSES

PERSONNEL : remplacement du technicien SPANC suite à mutation

Suite au départ de Benoit BOURGES, il a été procédé au recrutement de M.THOMAS ROUX, qui a déjà pris ces fonctions. Titulaire d'une licence en traitement de l'eau et dépollution des sols, c'est son premier emploi. Il lui a été proposé un contrat d'un an, avec engagement à le titulariser en cas de satisfaction, et à créer un poste de technicien en cas de réussite au concours.

NUMERISATION DU CADASTRE : point sur l'avancement de la convention de financement par les différents partenaires

Le prestataire Imagis a remis pour vérification au service du cadastre a commune de St Jean de Bournay le 28 Septembre. Le travail finalisé devrait être prêt pour fin novembre. Les bases graphiques de deux autres communes ont été mises à disposition d'Imagis le 26 Septembre ; ces communes seront prêtes pour la vérification fin octobre début novembre. Les financements acquis aujourd'hui sont de 745,48 €, mais plusieurs organismes donneront leur réponse prochainement.

ECONOMIE : point sur la charte forestière

Ont délibéré en faveur de la création d'un groupement de commande pour réaliser conjointement la phase d'étude préalable à une charte forestière :

- Communauté d'Agglomération du Pays Viennois	31.05.2011
- Communauté de Communes du Pays Roussillonnais	06.07.2011
- Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire	20.06.2011
- Communauté de Communes Bièvre Liers	26.09.2011
- Communauté de Communes de la Région St Jeannaise	21.04.2011

Les Collines du nord-Dauphiné ont décliné l'invitation.

GENDARMERIE

Les travaux y compris la voirie, avancent de manière satisfaisante et tout à fait conforme au calendrier. Une visite ouverte aux élus sera proposée dès que possible.

DELEGUES VOIRIE

Les référents communaux ont été transmis par la plupart des communes. Nous sommes en attente des réponses des communes d'Artas, Lieudieu, Meyssiez, Ste Anne, Villeneuve, Royas. Réponse écrite par mail souhaitée.

FETE DE L'INTERCOMMUNALITE

M.le Président exprime ses vifs remerciements aux élus, bénévoles et personnels communautaires qui ont participé à l'organisation de cette fête qui a été une réussite par sa qualité et sa fréquentation.

MUTATION DE DAMIEN FALLAIX

Damien FALLAIX nous a annoncé son souhait d'une mutation à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon. Sa candidature a en effet été retenue pour un poste nouvellement créé. Il espère pouvoir concrétiser son désir de se consacrer d'avantages aux missions de maîtrise d'œuvre. Il s'est engagé à demeurer auprès de nous pendant la réalisation du diagnostic voirie d'une part, et pour assurer la transmission des dossiers reportés au budget.

QUESTIONS DIVERSES

M.VIVIAN cite un article du Dauphiné Libéré à propos d'une action relative à l'éco-aménagement en Nord-Isère à laquelle seraient associées trois intercommunalités du Nord-Isère. Il souhaiterait connaître la situation de la communauté de commune au regard de cette action.

Il s'agit vraisemblablement de la biennale de l'éco-construction en Nord-Isère organisée du 23 au 25 septembre 2011 à Cessieu. Cette manifestation a été portée par les deux CDDRA du Nord-Isère, IPA et Vals du Dauphiné. Le territoire de notre Communauté de communes fait partie du CDDRA IPA et est concerné à ce titre, ce qui a pu échapper au rédacteur de l'article.

M.SERVET remercie les élus pour leur participation et leur aide dans le cadre du comice agricole de Châtonnay. Cette solidarité importante a permis la réussite de cette grande fête cantonale.

En l'absence de question nouvelle la séance est levée à 21h42.